

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE INTERCOMMUNALE DE D.F.C.I. de
ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU –
CHAMADELLE – ST ANTOINE SUR L'ISLE**

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 05 SEPTEMBRE 2025

Superficie du rôle : 4 120,7109
Nombre de voix de l'ASA : 560
Quorum atteint à : 281 voix
Nombre de propriétaires présents et représentés : 84
Nombre de suffrages exprimés : 163

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq septembre à dix-sept heures, l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Autorisée de D.F.C.I. de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU – CHAMADELLE – ST ANTOINE SUR L'ISLE, dûment convoquée, s'est réunie à l'espace culturel « Portes de la Double » à St-Christophe-de-Double, sous la présidence de Mme Martine LECOULEUX.

L'Assemblée Générale du cinq septembre à dix-sept heures, n'étant pas valablement constituée par les membres présents ou représentés, une seconde Assemblée a été faite sans délai.

L'Assemblée Générale a alors délibéré valablement.

Présent(e)s : Martine LECOULEUX, Maire de St-Christophe-de-Double, Pâquerette PEYRIDIEUX, Maire de Saint-Antoine-sur-l'Isle, Adjoint au maire : Bernard GUILLEMOT, Mairie de Les Eglisottes, Alain RAMBAUD, Mairie de Le Fieu, Gérard MUSSOT, Mairie de Chamadelle, Michel DEHAUT, Président de l'ASA de DFCI de Lagorce-Bayas,

Matthieu BONNEMAZOU, Technicien Fédération Girondine DFCI, et Marc BOULOUX, SDIS Coutras,
Le Conseil Syndical : Mme LECOULEUX Présidente, MM. ARNOUD Alain, ALLEGUEDE Jean-Bernard, vice-présidents, titulaires, BARRETEAU Patrick, MARTAUX Thierry, MESNIER David, DOUSSAINT Bruno, suppléants.

Absents / Excusés : FEYTIT Jean-Pierre, DUTOIR André, PHILIPPE Daniel.

Secrétaire de séance : M. Alain ARNOUD

Bénévoles conducteurs du Pick-up : France DEBON, Jean-Jacques FUNK, Marc FURDELLE, Jean-Michel CHEVRIER, Franck LIEVRE, Thierry MARTAUX, Patrick PANNIER, Alain PLUVINAGE, Alain RAMBAUD, Laurent VERGNAUD.

En préambule de la réunion, Gabriel ALARCON-RAMOS dédiait son livre « La Bête de la Double »

1/ Propos liminaires

✓ La présidente ouvre la séance en reprenant des propos extraits du rapport moral de Bruno LAFON Président de l'Association Régionale de DFCI à Forexpo Mimizan le 18 juin 2025 :

« L'aménagement du massif est la base de la prévention.

Les structures de DFCI ont poursuivi leurs actions d'aménagement habituelles. Depuis 2015 les investissements sur la Région sont proche de 110 millions d'euros sur 650 communes ».

✓ Lors de l'AG de la fédération DFCI Gironde du 13.03.2025 : Martine Lecouleux a été nommée administratrice (*en remplacement de M. VACHER, Président DFCI Lapouyade démissionnaire*) pour représenter le secteur du Libournais au conseil d'administration de la Fédération Girondine.

✓ M. Marc BOULOUX, SDIS Coutras, explique que la saison n'a pas connu d'incendie majeur, malgré une année de sécheresse exceptionnelle, qui a entraîné des restrictions préfectorales. Il expose les moyens mis en œuvre notamment des moyens renforcés avec 30 CCF de 6000L (*pouvant être ramenés à 3000L*), 4 CCF de 13000L, des équipes positionnées en alerte à Laruscade en période critique, et la surveillance de tout le massif par caméras, Il souligne l'utilité de la prévention.

2/APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ASA DE DFCI ET SA SITUATION FINANCIERE POUR L'EXERCICE 2023

Considérant le rapport sur l'activité de l'ASA et sa situation financière, présentés par Madame Martine LECOULEUX, Présidente.

Vu les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	150 294,92	0,00	7 726,43	158 021,35
TOTAL	150 294,92	0,00	7 726,43	158 021,35

L'Assemblée Générale de l'ASA Intercommunale de DFCI de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU – CHAMADELLE – ST ANTOINE SUR L'ISLE approuve le rapport sur l'activité et la situation financière de l'année 2023.

3/ APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ASA DE DFCI ET SA SITUATION FINANCIERE POUR L'EXERCICE 2024

Considérant le rapport sur l'activité de l'ASA et sa situation financière, présentés par Madame Martine LECOULEUX, Présidente.

Vu les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	158 021,35	0,00	9 372,14	167 393,49
TOTAL	158 021,35	0,00	9 372,14	167 393,49

L'Assemblée Générale de l'ASA Intercommunale de DFCI de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU – CHAMADELLE – ST ANTOINE SUR L'ISLE approuve le rapport sur l'activité et la situation financière de l'année 2024.

4/ RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT :

Le Conseil Syndical se compose actuellement de 5 titulaires Mme Lecoulex, MM. Arnoud, Alléguede, Dutour, Philippe et de 5 suppléants MM. Barreateau, Doussaint, Feytit, Martaux, Mesnier. Monsieur Dutour ne souhaite pas renouveler sa candidature au sein du conseil syndical de l'ASA de DFCI de St-Christophe-de-Double, et a confirmé par un courrier dont la présidente donne lecture. L'AG valide le non-renouvellement de Monsieur DUTOUR, et il est proposé que Monsieur Feytit de Chamadelle passe de suppléant à titulaire (*comme évoqué en conseil syndical de juin*). Cependant, un SMS reçu le matin par la présidente de Patrick BARRETEAU disait ceci 'Suite à la dernière réunion afin d'éviter certains problèmes, je préfère me retirer définitivement'. Il en résulte qu'il se trouve deux postes de syndics à pourvoir. Chaque propriétaire a reçu, avec sa convocation de l'Assemblée générale, un appel à candidature et pouvait donc postuler.

La présidente propose aux membres de l'assemblée générale les personnes suivantes pour le renouvellement du tiers 2025.

- DOUSSAINT BRUNO
- LECOULEUX MARTINE
- Et la candidature de Alain MOREAU, représentant la commune de Les Eglisottes
- Et FEYTIT Jean-Pierre au poste de titulaire

A cette proposition tous les membres présents votent à l'unanimité leur accord.

Pour le nouveau poste de syndic libéré, la présidente donne lecture de 2 autres candidatures reçues :

- Jean-Marie DEHAUX, président du Groupement forestier de St-Christophe-de-Double
- Philippe BUISSON, Président de LA CALI, qui propose pour le représenter, David REDON, e-président en charge du patrimoine naturel filière bois et de la gestion de la forêt de la Double

La présidente explique la nécessité d'organiser pour la première fois un vote à bulletin secret sachant que chaque propriétaire a droit à autant de voix qu'il possède 5 ha, et des propriétaires de parcelles inférieures à ce minimum peuvent se réunir pour se faire représenter à raison de un par cinq hectares.

Ont obtenu : Jean-Marie DEHAUX 50 voix, David REDON, 110 voix. 3 bulletins étaient nuls.

LA CALI sera donc représentée au conseil syndical de l'ASA de St-Christophe.

5/ PRESENTATION DES TAUX DE COTISATIONS 2025 : (RÔLE 2025 = 14566 €)

Les cotisations 2025 sont fixées à :

2.13	€/ha	(le minimum de surface appelé est de 40 ares)
7.50	€	de Droit Fixe
10.00	€	de minimum d'encaissement

Il est rappelé que les rôles sont mis à jour grâce à l'envoi des attestations notariées. En conséquence, en l'absence de notification de mutation de propriété avant l'édition du rôle des cotisations, l'ancien propriétaire est redevable selon l'arrêt du Conseil d'Etat du 13 novembre 2013 n° 3403034 stipulant : « Lorsqu'une association syndicale autorisée n'a pas été informée d'une mutation de propriété dans les conditions prévues par ces dispositions, l'ancien propriétaire inscrit sur les rôles demeure redevable, et à ce titre, des redevances mises à sa charge. »

6/ VOTE DES TAUX DE COTISATIONS 2026 :

Comme indiqué à l'assemblée générale de la DFCI GIRONDE le 13 mars 2025, les cotisations 2026 doivent être modifiées et votées en assemblée générale.

Les cotisations s'avèrent trop basses par rapport au contexte budgétaire national pour assurer la sécurité. Par ailleurs, la Trésorerie demande un **Seuil Minimum** d'appel de cotisation fixé à **15€**. Le seuil minimum de superficie reste à **0.40 ha**.

Les cotisations **2026** étudiées par le conseil syndical et soumises au vote sont les suivantes :

2,13 €/ha
13,90 € de Droit Fixe
15,00 € de minimum d'encaissement

A cette proposition tous les membres présents votent à l'unanimité le montant des cotisations 2026.

5/ CONSEILLERS TECHNIQUES

Pour rappel, chaque maire des cinq communes de l'ASA a pris un arrêté pour désigner des conseillers techniques qui sont en charge de la surveillance d'un sinistre forestier après le départ des pompiers.

6/ BENEVOLES

Les bénévoles en charge des patrouilles avec le pick-up sont volontaires et identifiés. Ils sont nommés par le Président DFCI après avis des Maires. La liste des Bénévoles est transmise à la Fédération Girondine, pour savoir qui est où ? La DFCI prend en charge l'assurance et l'entretien du véhicule.

Les bénévoles de la DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) assurent une mission essentielle la surveillance des massifs forestiers. En plus de prévenir les risques d'incendie, leurs patrouilles régulières permettent également de repérer des dépôts sauvages fréquents malheureusement.

Ces dépôts illégaux — gravats, encombrants, déchets verts ou autres — obstruent parfois les pistes DFCL, qui sont pourtant vitales pour l'intervention rapide des secours en cas d'incendie. Chaque obstacle sur ces voies compromet la sécurité des personnes, des habitations et de l'ensemble du massif forestier.

Les auteurs de ces actes, qualifiés de véritables délinquants environnementaux, font preuve d'un mépris total des règles de bon sens et de sécurité. Ces pratiques sont répréhensibles par la loi : des enquêtes sont régulièrement ouvertes, et elles peuvent conduire à des sanctions administratives ou judiciaires lourdes.

🙏 Merci à tous les bénévoles DFCI pour leur engagement sur le terrain. Leur vigilance protège notre patrimoine naturel, mais aussi des vies humaines. *Ils sont applaudis par l'assemblée.*

6/ Pick up : (32 en Gironde sont acquis par La Fédération Girondine et l'Associat.Régionale de DFCI) Un pick-up attribué par le Lieutenant Colonel Chavatte est stationné sur la commune, en période estivale, il est aussi à disposition des DFCI Lagorce-Bayas, Lapouyade et St-Christophe selon un planning pré-établi : Matériel ISUZU 4x4 D-MAX N60 Diesel 164 ch boîte automatique. Covering Jaune 1023. Une convention de mise à disposition a été signée entre l'ASA et Bruno Lafon, Président de l'AR de DFCI. La liste des chauffeurs bénévoles spécifiquement référencés a été transmise à la Fédération girondine. Les bénévoles et conseillers techniques sont dotés d'équipements spécifiques, identifiables, dans un but de prévention. Le SIAEPAVID a accepté le remplissage de la cuve sur les bornes avec comptage de Coutras ou Camps, et l'AR DFCI a fourni une Carte Total pour l'essence.

7/ AGENTS DE SURVEILLANCE :

5 agents de surveillance forestière en Gironde ont été recrutés par l'Association Régionale de DFCI pour assurer une surveillance à titre préventif des zones forestières en période critique. Maxime DUJET (*remplace Olivier FORET*) est sur le nord Libournais et devient notre interlocuteur privilégié.

8/ TRAVAUX :

Pistes : Matthieu BONNEMAZOU explique que des travaux ont été réceptionnés le 1^{er} septembre 25 sur plusieurs pistes forestières en sol naturel, de St-Christophe : Le Frappier, Fenouil, Serpe, Boisvert, Pinceguère, Bois de La Chaux, Bois du Grand Bardou. Ils consistent en 1215 ml d'empierrement, 1280 ml de reprofilage et mise aux normes européennes, 1510 ml de nettoyage et création de fossés, 7,20 ml de busage, et une tête de pont D800. Coût estimatif : 108 074.04 €

Plan de financement : UE 64,00 % CR 16,00 %, soit 80 % - part d'autofinancement 29870.08 €

Remerciements à M. BERAUD SUDREAU, Société Hydrominérale, et M. POINTET Clément pour l'autorisation des travaux sur leur parcelle permettant l'élargissement de la piste de Boisvert.

Les pistes n°1 et n°13 resteront fermées pendant un an pour une bonne stabilisation.

Panneaux : Des panneaux neufs d'entrée de pistes réglementant la circulation ont été reçus.

Prévisions de travaux :

La Piste de l'Homme Mort à la Portière Blanche pourra être envisagée suite aux accords obtenus d'une majorité des propriétaires riverains, qui permettra d'élargir l'emprise aux normes européennes. Seront étudiées également la Piste à Denis et la Piste du Fougereau vers la Dordogne.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

✓ **MobiGIP surveillance :**

Des bénévoles conducteurs du pick-up ont reçu une formation à l'utilisation de MobiGIP surveillance. Cette application mobile permet la localisation du pick-up et la remontée d'informations du terrain par géo-localisation tels que des départs de feux, dépôts sauvages, ou véhicule suspect... etc.. Les relevés des utilisateurs peuvent être synchronisés avec cartogip.fr l'intranet cartographique du GIP

N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect ou dépôt illégal. On est tous concernés.

Défendre la forêt, c'est aussi la protéger contre les incivilités ! La nature a besoin de nous tous.

✓ **Obligations légales de débroussaillage - OLD**

Les assurances ne fonctionnent pas si les OLD ne sont pas respectées. Les OLD existent autour des maisons d'habitation. Un arrêté DDTM va imposer des distances par rapport à la voie publique (6 M)

✓ **Arbres morts sur parcelles privées en bordure de route**

Les propriétaires sont responsables des arbres devenus dangereux en bord de chaussée. L'association des communes forestières a fourni un modèle d'arrêté permanent relatif à l'obligation de l'élague et l'abattage de ces arbres.

✓ **Randonnée équestre**

La circulation des chevaux sur les pistes forestières n'est pas autorisée en raison des impacts laissés par leurs traces qui entraînent des ornières, puis une dégradation progressive de la chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20H

La Présidente
Martine LECOULEUX